

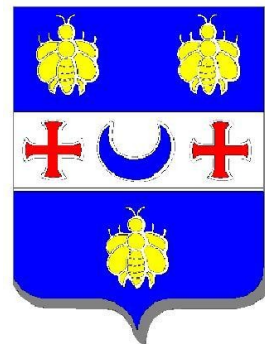


MAIRIE DE LEMUD

Présence du maire le mardi de 18H à 19H, d'un adjoint le jeudi de 18H à 19H

1 rue du Moulin 57580 LEMUD
@ mairie.lemud@wanadoo.fr

03.87.64.74.67
http://mairie.lemud.free.fr/



BULLETIN D'INFORMATIONS N°12 JANVIER 2017

RÉALISÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,



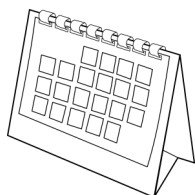
Après la sécurisation de la RD999 et différents travaux dans les bâtiments publics de notre commune en 2015, 2016 a été une année de transition avec quelques travaux réalisés par notre employé communal et plusieurs conseillers, à savoir la réfection de l'ancienne mairie et la fabrication de nouvelles guirlandes de Noël pour les rues de Metz et Morhange. En effet, 2017 est l'année qui verra le début de la construction de la salle communale.

J'espère que ce projet sera à la hauteur de la demande de nos habitants après plus de vingt ans d'attente.

Mesdames et messieurs je vous souhaite tous mes vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année.

Hervé SENSER

Agenda



<u>Recensement :</u>	Du 19 janvier au 18 février 2017
<u>Repas des anciens à Aube :</u>	Le 26 mars 2017
<u>Elections Présidentielles :</u>	Les 23 avril et 7 mai 2017
<u>Elections Législatives :</u>	Les 11 juin et 18 juin 2017
<u>Fête patronale :</u>	24 et 25 juin 2017
<u>Marche intercommunale de la Nied :</u>	Septembre 2017

Etat Civil 2016

Mariages :

- ♦ WERNER Marine et ALBANESE Maxime
le 02 juillet 2016
- ♦ TOURNEUX Annie et AUBERGER Laurent
le 16 juillet 2016

Tous nos vœux de bonheur aux mariés.

Décès :

- ♦ M Christian DIVOUX le 18 septembre 2016.
- Toutes nos condoléances à la famille.

Naissances :

♦ 11-01-2016	VAN HYFTE	Emy
♦ 03-02-2016	INMANN SINGER	Manon
♦ 12-03-2016	FRANCIOLI	Brune
♦ 13-03-2016	THIEBAUX	Célia et Robin
♦ 10-04-2016	POIRSON	Mattéo
♦ 21-04-2016	PIERRARD	Galina
♦ 12-05-2016	OESTREICHER	Lilas
♦ 01-06-2016	SCHUSTER	Célya
♦ 07-07-2016	LOEW	Lyvia
♦ 23-07-2016	PAUL-CONSTANT	Gabin
♦ 03-08-2016	EMILANI	Lilou
♦ 06-11-2016	BAZIN	Lya
♦ 29-11-2016	TISSERAND	Abygaïl
♦ 21-12-2016	PAUL	Maëva

Tous nos vœux de prospérité aux nouveau-nés
et félicitations aux parents.

Recensement

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017 INSEE



Dans notre village, début 2017 s'effectuera le recensement de la population. Cette opération relève de la responsabilité de l'Etat, est obligatoire et reste confidentielle. Pour les communes de moins de 10 000 habitants une enquête est réalisée une fois tous les 5 ans.

Des chiffres du recensement découlent la participation de l'Etat au budget de la commune, pour les besoins de la population (équipements collectifs, écoles, etc....) Monsieur le maire a recruté Mme Marie-Carmen RODRIGUEZ en qualité d'agent recenseur.

Elle procédera au recensement auprès des habitants du jeudi 19 janvier 2017 au samedi 18 février 2017. Avec ses conseils il vous sera désormais possible de vous faire recenser par internet.

Nous vous remercions du bon accueil que vous lui réserverez.

ELECTIONS 2017

Cette année les élections présidentielles et législatives auront lieu en avril, mai et juin. L'année 2017 est une année de refonte. A cette occasion de nouvelles cartes seront distribuées dans les boîtes aux lettres au plus tard 3 jours avant le premier tour du scrutin des élections présidentielles.



Bus 2017



Pendant l'année 2017, un bus est à votre disposition pour vous rendre à METZ, un mercredi par mois, sauf juillet et août.

Le départ se fait place sainte Félicité à 13h15 pour un retour prévu vers 17 h (pas de changement d'horaire).

La participation de chaque voyageur sera d'environ 3 €, le restant étant pris en charge par la commune.

04/01/2017	08/02/2017	01/03/2017
05/04/2017	10/05/2017	07/06/2017

ENQUETE SUR LE CADRE DE VIE ET LA SECURITE

L'institut national de la statistique et des études économiques (Insee) en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (Ondrp), réalisera du 1^{er} février au 29 avril 2017, une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité.

Cette enquête vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et l'insécurité. Par ailleurs, elle vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

LOTISSEMENT CUGNOT

Notre village a accueilli un nombre important de nouveaux habitants ces dernières années au lotissement Cugnot.

La société DELTA AMÉNAGEMENT, entreprise promotrice du projet, a rétrocédé celui-ci à notre commune le 4 août 2016.



AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE

L'autorisation de sortie du territoire (AST) d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale sera rétablie à partir du 15 janvier 2017.

En effet, à partir de cette date, tout mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné d'un adulte titulaire de l'autorité parentale, devra être muni d'une autorisation de sortie du territoire.

Pour établir cette autorisation, il n'est pas nécessaire de se déplacer dans un service de l'Etat ou une mairie.

Le formulaire CERFA n° 15646*01 sera accessible sur <https://www.service-public.fr>.

En cas de fausse déclaration, le signataire de l'AST s'expose aux sanctions des articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

L'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :

- Pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination (à vérifier en consultant les fiches pays du site diplomatie.gouv.fr).
- Photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent signataire : carte d'identité ou passeport.
- Formulaire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale.

L'utilisation du passeport seul n'est plus considérée comme suffisante.

L'AST sera exigible pour tous les mineurs résidant en France, quelque que soit leur nationalité.

Elle sera requise pour tout voyage, individuel ou collectif (sortie scolaire, séjour linguistique, centre de vacances)

La durée de l'autorisation est fixée par l'adulte titulaire de l'autorité parentale. Toutefois l'AST est délivrée pour une durée maximale d'un an.

SALLE DE CONSEIL MUNICIPAL

A compter du premier septembre 2016, le conseil municipal a regagné ses quartiers dans la salle prévue à cet effet, au rez-de-

chaussée de la mairie. Celle-ci étant accessible aux personnes à mobilité réduite.

La classe de CP qui occupait les lieux a été déplacée à l'école d'Ancerville.

Nous vous rappelons que la commune d'Ancerville, après étude, avait pris la décision de construire une extension du bâtiment existant dans la cour afin d'y accueillir une deuxième classe et permettre ainsi à notre conseil municipal de se réunir dans une salle aux normes en vigueur.



Notre commune a reçu à nouveau le label « Villes et Villages fleuris » une fleur.

Nous pouvons remercier l'employé communal par son travail au quotidien, ainsi que les bénévoles qui fleurissent notre village.



CALENDRIER DES ACTIVITES 2017

- Carnaval le 10 février
- Chasse aux œufs le samedi du week-end de Pâques
- Fête des voisins le 3 juin
- Fête patronale les 24 et 25 juin



COMITE DES FETES DE LEMUD

Cette année encore, nous tenons à remercier le Comité des Fêtes de Lemud pour l'organisation et le bon déroulement du week-end de la fête patronale de Lemud.

C'est en effet la deuxième année que nous avons pu déguster de bonnes pizzas tout en profitant de divertissements pour les enfants.

La brocante a rassemblé de nombreux habitants de Lemud, ainsi que plusieurs habitués de l'événement.

Espérons que cette année le beau temps sera également de la partie.

SECURITE RD 999

Sécurité RD999 rue de Metz et Morhange

Devant la recrudescence des excès en tout genre (vitesse, dépassement dangereux,...), nous prévoyons des aménagements supplémentaires de sécurité de la RD999. Ces aménagements sont en cours d'étude auprès de la DIR et pourraient être:

- Rétrécissement de la chaussée au niveau de l'entrée du village
- Feu récompense entre l'entrée du village et le plateau ralentisseur situé à l'entrée du lotissement.
- Ralentisseur (cette solution n'est envisagée que si les autres solutions ne donnent pas satisfaction)

Pour information, le feu récompense et un feu tricolore programmable. Deux types de programmation peuvent être envisagés :

Feu vert récompense : le feu est au rouge permanent et passe au vert si la vitesse du véhicule est inférieure à 50km/h.

Rouge sanction : Le feu est vert en temps normal et passe au rouge si la vitesse est supérieure à 50km/h.



RETROSPECTIVE 2016

Janvier



VŒUX DU MAIRE



Mars



**Repas des anciens de
Lemud et Ancerville à la
salle des fêtes d'Aube.**



Avril



Une délégation du conseil municipal a rendu visite à Mme Leroy, la doyenne du village, pour lui remettre une composition florale pour ses 98 ans.



Comme il nous l'avait promis l'an dernier, nous avons vu le Saint Nicolas et son ami le Père Fouettard, aller de maison en maison, pour remercier tous les enfants de Lemud d'avoir été sage durant toute cette année. Après une petite étape au Magasin Vert, c'est dans plus de soixante maisons, qu'ils se sont rendus. Pour les enfants qu'il n'a pas pu voir, il a laissé une petite surprise à aller chercher en mairie. Merci à Sylvie, Lise, Fabrice et Guy pour leur aide. A l'année prochaine Saint Nicolas.



Décembre

Le conseil Municipal a décidé d'engager une modification simplifiée du P.L.U (Plan Local d'Urbanisme) afin de réduire les coûts de la construction de la salle communale.

Deux articles seront modifiés concernant uniquement les bâtiments publics.

Les pentes de toitures ainsi que les volets battants.

Les dossiers relatifs à ce sujet ont été transmis aux Personnes Publiques Associées fin décembre 2016.

Une consultation en mairie aura lieu du 24 janvier au 23 février 2017.

**MODIFICATION
P.L.U.**

SALLE COMMUNALE

Comme nous vous l'avions annoncé dans notre précédent bulletin, nous avons lancé les études pour la construction d'une salle communale. Ce projet faisant partie de notre profession de foi électorale sera terminé courant 2018.

Cette salle se situera entre les ateliers municipaux et le city-stade. Ce lieu n'a pas été choisi au hasard car il offre différents avantages :

- Le terrain appartient à la commune, ce qui diminue d'autant le coût total de l'opération.
- Cet emplacement se situe à une distance raisonnable de l'école avec un minimum de danger pour y accéder par les enfants.
- Elle sera également située au centre du village, ce qui facilitera l'accès aux personnes les plus âgées de notre commune.
- La proximité des ateliers communaux permettra aussi le stockage des différents matériels.



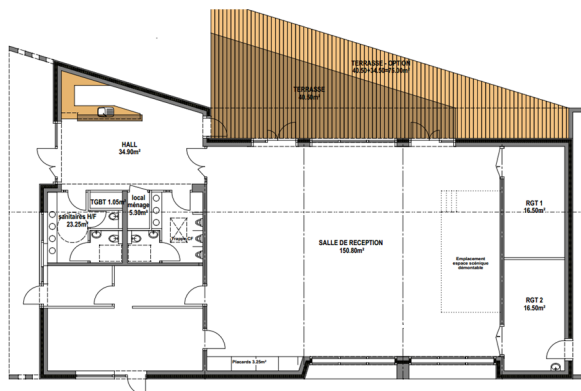
Les possibilités d'accueil seront d'une centaine de personnes assises.

Elle permettra différentes activités aussi bien pour l'école, la mairie ou les différentes associations ainsi que pour tous les habitants de LEMUD.

SALLE COMMUNALE (suite)

Concernant les éventuelles nuisances elles ont été bien prises en compte par le conseil ainsi que par l'architecte :

- Ouvertures et terrasse sur l'arrière de la salle (Côté voie ferrée)
- Bilan phonique effectué selon les normes en vigueur



De plus nous avons proposé la mise en place éventuelle d'un collectif d'élus et de volontaires pour l'attribution ou non de cette salle pour des événements privés.

Le coût total n'est pas encore connu avec certitude (Appel d'offre non fait) mais les estimations de l'architecte sont totalement compatibles avec les possibilités de la commune.

Si vous souhaitez des informations complémentaires, n'hésitez pas à venir en mairie aux heures de permanence, le maire ou un adjoint se fera le plaisir de vous renseigner.

Pour les vœux ou autre manifestation communale nous aurons le plaisir de nous retrouver dans un lieu plus convivial que la salle de l'école actuelle.

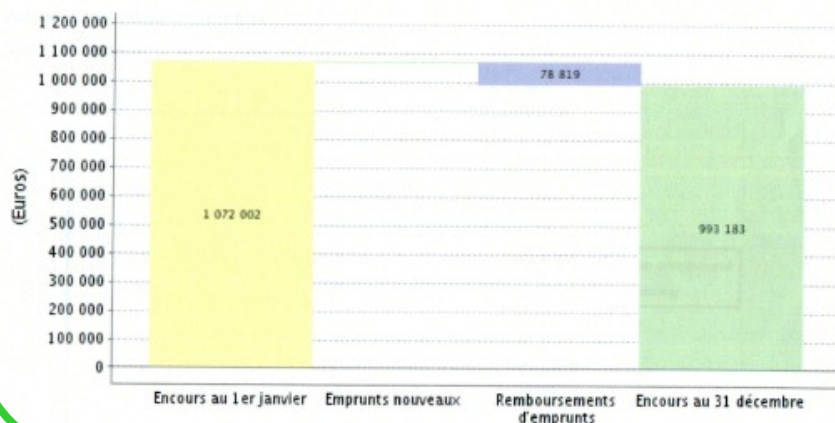
ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

Évolution des dettes et des charges financières



Variation des emprunts bancaires et dettes assimilées en 2015



L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu:

- des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux).
- des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).